

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00146

Numéro SIREN : 316 420 322

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2023 sous le numéro de dépôt 1227

SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée au capital de 240 000 euros
Siège social : 3 Rue Patrick Depailler - Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT FERRAND

316 420 322 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JANVIER 2023

L'an 2023,
Le 1^{er} janvier,

A 18 heures,

Les associés de la société SOCIETE D'ETUDES DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLES, société à responsabilité limitée au capital de 240 000 euros, divisé en 15 000 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- **Société ACCORE EXPERTISE,**
Représentée par son Gérant, Monsieur Olivier JOANNET,
Titulaire de **1 265 parts sociales,**
- **Société ACCORE PARTICIPATION,**
Représentée par son Gérant, Monsieur Olivier JOANNET,
Titulaire de **2 480 parts sociales,**
- **Société SEREC CONSEIL,**
Représentée par son Gérant, Monsieur Marc ALIBERT,
Titulaire de **7 545 parts sociales,**
- **Société ULTREIA,**
Représentée par sa Gérante, Madame Ghyslaine DESCHAUMES,
Titulaire de **1 450 parts sociales,**
- **Monsieur Marc ALIBERT,**
Titulaire de **1 part sociale,**
- **Madame Ghyslaine DESCHAUMES,**
Titulaire de **1 part sociale,**
- **Monsieur Olivier JOANNET,**
Titulaire de **5 parts sociales,**
- **Monsieur Florent BATISSE,**
Titulaire de **1 part sociale.**

Sont absents :

- **Société VIEMARSI CONSEIL,**
Représentée par son Gérant, Monsieur Victor-Emanuel BARRY,
Titulaire de 2 250 parts sociales,
- **Monsieur Victor-Emanuel BARRY,**
Titulaire de 2 parts sociales,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALIBERT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Constatation de la démission d'un co-gérant,**
- **Nomination d'un nouveau co-gérant en remplacement du co-gérant démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la démission de Monsieur Victor-Emanuel BARRY de ses fonctions de co-gérant de la Société, décide de dispenser ce dernier d'effectuer son préavis de 3 mois institué par l'article 29 des statuts de la société de sorte que sa démission soit effective à compter du 30/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution précédente décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur Florent BATISSE
Né le 7 mai 1991 à BEAUMONT (63),
Demeurant 7 Avenue de Villars – 63400 CHAMALIERES,
De nationalité française,

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables.

Le nouveau co-gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Florent BATISSE indique qu'il accepte les fonctions de co-gérant et déclare qu'il n'est atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice de ces fonctions.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et le nouveau dirigeant.

Marc ALIBERT



Florent BATISSE

« Bon pour acceptation des fonctions
de co-gérant »

“ Bon pour acceptation des fonctions
de co-gérant ”

